

Document d'information complémentaire concernant les droits de scolarité pour l'année universitaire 2022-2023

Étudiants étrangers de 2^e cycle - Maîtrise professionnelle (sans mémoire)

Frais de scolarité ¹ :	1 398,45 \$	(93,23 \$/crédit)
Frais forfaitaires (ou frais de scolarité majorés) :	8 178,30 \$	(545,22 \$/crédit)
Frais généraux :	64,42 \$	
Frais de services aux étudiants :	64,42 \$	
Fédération étudiante :	2,00 \$	
Association étudiante (montant maximal) :	20,00 \$	
Frais assurance santé étranger :	300,00 \$	
TOTAL	10 027,59 \$	

Une année universitaire est composée de trois trimestres. Le montant total pour l'année universitaire 2022-2023 s'élève donc à	30 082,77 \$
---	--------------

¹ Les frais de scolarité à la maîtrise professionnelle sont calculés en fonction du nombre réel de crédits auquel l'étudiant est inscrit.

Étudiants étrangers de 2^e cycle - Maîtrise recherche (avec mémoire)

Frais de scolarité :	1 398,45 \$	(93,23 \$/crédit)
Frais forfaitaires (ou frais de scolarité majorés) :	8 178,30 \$	(545,22 \$/crédit)
Frais généraux :	64,42 \$	
Frais de services aux étudiants :	64,42 \$	
Fédération étudiante :	2,00 \$	
Association étudiante (montant maximal) :	20,00 \$	
Frais assurance santé étranger :	300,00 \$	
TOTAL	10 027,59 \$	

Une année universitaire est composée de trois trimestres. Le montant total pour l'année universitaire 2022-2023 s'élève donc à	30 082,77 \$
---	--------------

¹ Il est possible de bénéficier d'une bourse pour payer les frais forfaitaires (ou frais de scolarité majorés).

Étudiants étrangers de 3^e cycle - Doctorat

Frais de scolarité :	1 398,45 \$	(93,23 \$/crédit)
Frais forfaitaires (ou frais de scolarité majorés) ¹ :	7 197,75 \$	(479,85 \$/crédit)
Frais généraux :	64,42 \$	
Frais de services aux étudiants :	64,42 \$	
Fédération étudiante :	2,00 \$	
Association étudiante (montant maximal) :	20,00 \$	
Frais assurance santé étranger :	300,00 \$	
TOTAL	9 047,04 \$	

Une année universitaire est composée de trois trimestres. Le montant total pour l'année universitaire 2022-2023 s'élève donc à	27 141,12 \$
---	--------------

¹ Les étudiants étrangers inscrits dans un programme de 3^e cycle bénéficient d'une bourse pour payer les frais forfaitaires (ou frais de scolarité majorés).

Document d'information complémentaire concernant les droits de scolarité pour l'année universitaire 2022-2023

Étudiants français et belges francophones de 2^e cycle – Maîtrise professionnelle (sans mémoire)

Frais de scolarité ¹ :	1 398,45 \$	(93,23 \$/crédit)
Frais généraux :	64,42 \$	
Frais de services aux étudiants :	64,42 \$	
Fédération étudiante :	2,00 \$	
Association étudiante (montant maximal) :	20,00 \$	
Frais assurance santé étranger ² :	300,00 \$	
TOTAL	1 849,29 \$	

Une année universitaire est composée de trois trimestres. Le montant total pour l'année universitaire 2022-2023 s'élève donc à	5 547,87 \$
---	-------------

¹ Les frais de scolarité à la maîtrise professionnelle sont calculés en fonction du nombre réel de crédits auquel l'étudiant est inscrit.

² Certains étudiants peuvent être exemptés de cette assurance. Dans ces cas, ceux-ci doivent remettre une copie de la carte de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Étudiants français et belges francophones de 2^e cycle – Maîtrise recherche (avec mémoire)

Frais de scolarité :	1 398,45 \$	(93,23 \$/crédit)
Frais généraux :	64,42 \$	
Frais de services aux étudiants :	64,42 \$	
Fédération étudiante :	2,00 \$	
Association étudiante (montant maximal) :	20,00 \$	
Frais assurance santé étranger ¹ :	300,00 \$	
TOTAL	1 849,29 \$	

Une année universitaire est composée de trois trimestres. Le montant total pour l'année universitaire 2022-2023 s'élève donc à	5 547,87 \$
---	-------------

¹ Certains étudiants peuvent être exemptés de cette assurance. Dans ces cas, ceux-ci doivent remettre une copie de la carte de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Étudiants français et belges francophones de 3^e cycle - Doctorat

Frais de scolarité :	1 398,45 \$	(93,23 \$/crédit)
Frais généraux :	64,42 \$	
Frais de services aux étudiants :	64,42 \$	
Fédération étudiante :	2,00 \$	
Association étudiante (montant maximal) :	20,00 \$	
Frais assurance santé étranger ¹ :	300,00 \$	
TOTAL	1 849,29 \$	

Une année universitaire est composée de trois trimestres. Le montant total pour l'année universitaire 2022-2023 s'élève donc à	5 547,87 \$
---	-------------

¹ Certains étudiants peuvent être exemptés de cette assurance. Dans ces cas, ceux-ci doivent remettre une copie de la carte de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Document d'information complémentaire concernant les droits de scolarité pour l'année universitaire 2022-2023

Étudiants québécois de 2^e et de 3^e cycles

Frais de scolarité ¹ :	1 398,45 \$	(93,23 \$/crédit)
Frais généraux :	64,42 \$	
Frais de services aux étudiants :	64,42 \$	
Fédération étudiante :	2,00 \$	
Association étudiante (montant maximal) :	20,00 \$	
TOTAL	1 549,29 \$	

Une année universitaire est composée de trois trimestres. Le montant total pour l'année universitaire 2022-2023 s'élève donc à	4 647,87 \$
---	-------------

¹ Les frais de scolarité à la maîtrise professionnelle sont calculés en fonction du nombre réel de crédits auquel l'étudiant est inscrit.

Étudiants canadiens de 2^e cycle

Frais de scolarité ¹ :	1 398,45 \$	(93,23 \$/crédit)
Frais forfaitaires (ou frais de scolarité majorés) ² :	2 966,55 \$	(197,77 \$/crédit)
Frais généraux :	64,42 \$	
Frais de services aux étudiants :	64,42 \$	
Fédération étudiante :	2,00 \$	
Association étudiante (montant maximal) :	20,00 \$	
TOTAL	4 515,84 \$	

Une année universitaire est composée de trois trimestres. Le montant total pour l'année universitaire 2022-2023 s'élève donc à	13 547,52 \$
---	--------------

¹ Les frais de scolarité à la maîtrise professionnelle sont calculés en fonction du nombre réel de crédits auquel l'étudiant est inscrit.

² Les étudiants canadiens inscrits dans un programme de recherche bénéficient d'une bourse pour payer les frais forfaitaires (ou frais de scolarité majorés).

Étudiants canadiens de 3^e cycle

Frais de scolarité :	1 398,45 \$	(93,23 \$/crédit)
Frais généraux :	64,42 \$	
Frais de services aux étudiants :	64,42 \$	
Fédération étudiante :	2,00 \$	
Association étudiante (montant maximal) :	20,00 \$	
TOTAL	1 549,29 \$	

Une année universitaire est composée de trois trimestres. Le montant total pour l'année universitaire 2022-2023 s'élève donc à	4 647,87 \$
---	-------------

Document d'information complémentaire concernant les droits de scolarité pour l'année universitaire 2022-2023

Information supplémentaire

- Les **droits de scolarité** sont répartis sur les 3 premiers trimestres à la maîtrise et sur les 6 premiers trimestres au doctorat.
- Les **frais d'inscription** de 386,48 \$ sont à payer à partir du 4^e trimestre à la maîtrise et du 7^e trimestre au doctorat.
- **Étudiants inscrits aux programmes conjoints en études urbaines (INRS-UQAM) :**
 - Nouveaux étudiants à compter du trimestre d'automne 2022 : les droits de scolarité sont répartis comme les étudiants des autres programmes de l'INRS.
 - Étudiants ayant débuté leur programme avant le trimestre d'automne 2022 : Les droits de scolarité sont répartis sur les 6 premiers trimestres à la maîtrise et sur les 12 premiers trimestres au doctorat.

- **Frais d'associations étudiantes :**

Eau Terre Environnement	10,00 \$
Énergie Matériaux	20,00 \$
Télécommunications	10,00 \$
Armand-Frappier Santé Biotechnologie	8,00 \$
Urbanisation Culture Société	10,00 \$

- **Autres frais à considérer - Alliance pour la santé étudiante au Québec (ASEQ) :**

Automne 2022	Santé	68,50 \$
	Dentaire	64,45 \$
	Total	132,95 \$

Hiver 2023 et Été 2023	Santé	137,00 \$
	Dentaire	128,82 \$
	Total	265,82 \$

- **Tous ces montants peuvent être modifiés en tout temps et sans préavis.**